

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU : 14 février 2023

Convocation du : 07/02/2023

Le quatorze février deux mille vingt-trois à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, V LAGARDERE, C  
EBERHARDT, F ROUCHALEOU, S BONNIN

PROCURATION : Eric DUFOURG à Christian EBERHARDT

SECRETARE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- Auberge
- Agent technique
- Questions diverses

⇒ AUBERGE :

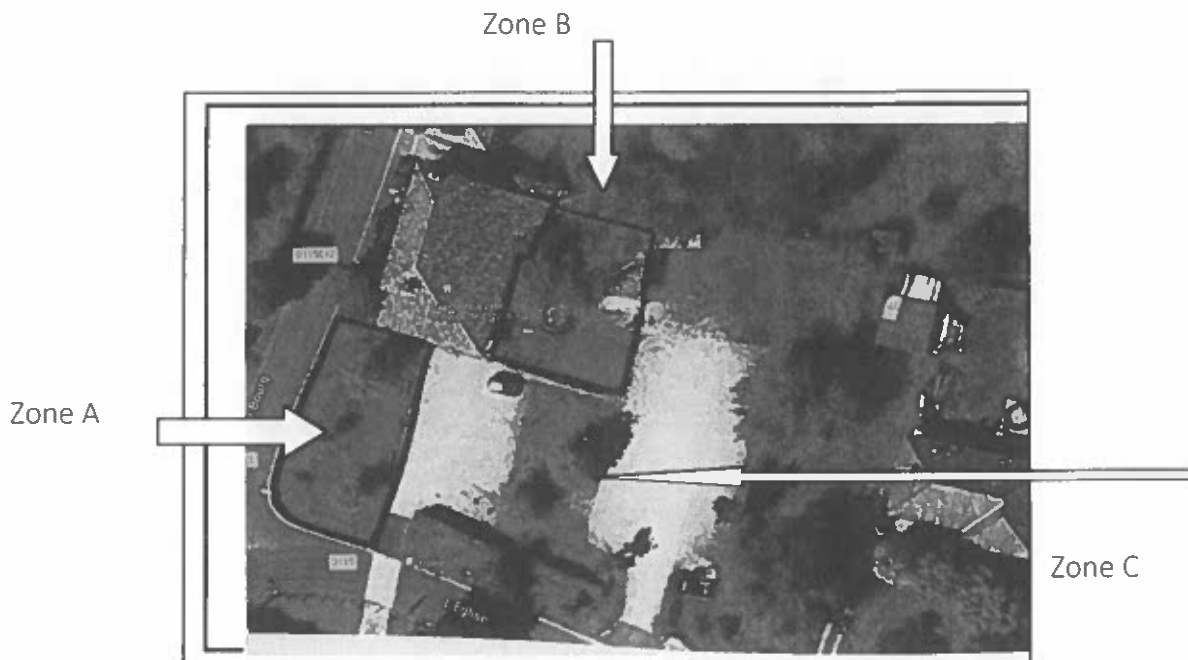
Monsieur le Maire explique que plusieurs questions doivent être débattues concernant l'auberge :

1°) Définition de l'espace attribué à l'auberge pour créer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) qui permettra de rédiger un amendement joint au bail.

Le 17 janvier dernier, une réunion à l'auberge a eu lieu en présence de l'architecte, Mme KLINGEBIEL mandatée pour faire les plans, de Monsieur et Madame PARISOT, gérants de l'auberge et des élus.

En l'absence du premier adjoint, ses consignes laissées par message ont été présentées à l'ensemble des présents.

Après débat, les limites suivantes ont été validées :



Zone A : limites : le parking et les 2 routes

Zone B : limites : le chemin piéton jusqu'à la chambre froide

Angéla BALSAMELLI demande pourquoi la zone C comprenant les arbres ne pourrait pas leur être attribuée puisqu'ils vont entretenir le reste.

Loïc AMAURY propose aussi que si les gérants ont besoin occasionnellement de la zone C pour y installer des tables sur la pelouse si affluence, pourquoi pas leur donner l'autorisation.

Angéla BALSAMELLI soulève aussi le problème de l'accès privé des gérants puisque en l'état ils n'ont pas d'accès privé et passent par l'accès parking public qui ne leur appartient pas.

Les élus présents ne veulent pas revenir sur le débat, qui a été acté pour eux avec les limites zone A et B.

Eric DUFOURG a laissé des consignes comme quoi il était d'accord avec les zones A et B à condition que les arbres ne soient pas taillés ni que des supports lumineux y soient installés.

A la majorité des membres présents, les limites zone A et zone B ont été actées telles que sur le plan.

9 POUR

## 2°) Lieu d'implantation du braséro

A la demande des gérants pour avoir l'autorisation d'implanter leur brasero à l'abri, trois solutions ont été trouvées :

- Création d'une extension sur le côté droit. L'architecte a fait les plans et le devis s'élève à 10 792.80 euros TTC. Pour rappel Mme KLINGEBIEL fait les plans mais ne souhaite pas que son nom apparaisse sur ce projet puisque pour elle, c'est dénaturer l'auberge. (toît plat).

- Création d'un avaloir avec extraction des fumées sur le côté gauche de l'auberge accolé à la cheminée existante. A ce jour, pas de devis.
- Ne rien faire du tout.

A la majorité des membres présents, les élus VALIDENT le projet de la création de l'avaloir avec extraction des fumées sur le côté gauche de l'auberge.

7 POUR – 2 ABSTENTIONS

### ⇒ AGENT TECHNIQUE :

Monsieur le Maire rappelle que le contrat aidé PEC de Jean-Philippe DUPRAT arrive à son terme le 01/04/2023.

Il rappelle aussi qu'à la demande de la commune d'UZESTE qui avait recruté Monsieur DUPRAT chez eux en contrat aidé et pour aller dans la continuité de cette démarche la commune de Cazalis s'était engagée à renouveler ce contrat PEC sous convention avec la commune d'UZESTE (12 h à Cazalis et 8 h à Uzeste).

A ce jour, la commune d'Uzeste ne souhaite pas ouvrir de poste de fonctionnaire. La commune de Cazalis a déjà un poste ouvert à 35 heures qui est pourvu par son 2eme agent technique.

Le commune d'UZESTE passe par le groupement d'employeurs GE47 pour la gestion de son personnel. Après calcul et ceci pendant 18 mois, le recrutement de Monsieur DUPRAT par ce biais reviendrait à pratiquement le double. (brut x1.80 soit 16 000 euros de plus pour un cdd de 18 mois).

En terme de gestion du personnel, ce coût n'est pas acceptable pour une petite commune.

Après consultation du centre de gestion, la seule chose que la commune de Cazalis peut proposer à Monsieur DURPAT est un CDD de 1 an en Accroissement Temporaire d'Activité pour un 12 heures.

A la majorité des membres présents, cette proposition sera faite à l'agent.

9 POUR

Monsieur le Maire informe les membres présents que Michèle PAIROYS est pendant 3 mois à compter du 01/02 en mi-temps thérapeutique et qu'elle fait un dossier de demande de reconnaissance de maladie professionnelle. Pour rappel Michèle PAIROYS est un agent intercommunal avec la Cdc du Sud Gironde et donc le dossier sera étudié par les deux entités. A suivre.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ECOLE

La classe de CM1 de Cazalis a été sélectionnée de façon aléatoire au niveau national pour faire partie de l'échantillon de l'enquête internationale TIMSS.

Cette enquête vise à évaluer les connaissances et les compétences en mathématiques et en sciences des élèves de CM1 afin de comparer les résultats de tous les pays participants.

Cette évaluation aura lieu le 9 mai prochain. Monsieur Emmanuel VIEUX (qui a commencé sa carrière d'enseignant à Cazalis) qui est missionné pour venir faire cette enquête.

#### TOUR CDC 04/03

Pour rappel lors d'une précédente séance le conseil avait voté contre le versement d'une subvention pour ce tour cycliste.

Pour information, le tour cette année ne passe pas par Cazalis.

#### CARNAVAL

Le carnaval aura lieu le 24 février prochain organisé par les parents d'élèves avec brûlage de Monsieur Carnaval.

#### BUDGETS 2023

Courant mars, une commission préparation des budgets sera mise en place.

A ce jour, nous attendons la validation des comptes par la trésorerie.

#### FDAEC 2023

L'achat d'une nouvelle tondeuse et la remise en état des gouttières de la mairie seront proposés pour le FDAEC 2023.

#### PARC PHOTOVOLTAIQUE

Deux nouveaux permis ont été déposés en remplacement du permis initialement posé à la demande des services DDTM. En cours.

Hubert MARQUETTE fait part d'une demande pour l'achat de 10 jardinières et 3 sacs de terreaux pour embellir la commune.

Monsieur le Maire demande qui va entretenir les massifs ? sachant que des lieux ont déjà été embellis avec des arbres et des fleurs.

Hubert MARQUETTE propose 2 devis pour le repas de cohésion du conseil municipal et les employés.

Monsieur le Maire propose que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion informelle pour décider du lieu et d'une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.